

COMPTE RENDU CHS-CT DU 28 MAI 2013

Après lecture des déclarations liminaires des délégués du personnel, M REBEIX, Président du CHS-CT a reconnu que l'affaire CAHUZAC avait un effet désastreux en termes d'image pour notre administration. Il estime que les répercussions sont minimales pour les agents, notamment ceux chargés de l'accueil téléphonique et physique des usagers lors de la campagne IR. Il s'attend, comme les délégués du personnel, à plus de difficultés pendant les périodes de recouvrement d'impôt. Concernant le stage "déontologie" auquel sont conviés les agents du ministère, il explique que cette formation était programmée depuis plusieurs mois et qu'une remise à niveau consécutive à la fusion des 2 filières était nécessaire. Aucune relation avec l'affaire citée précédemment ! Invité à s'expliquer sur la fermeture éventuelle de trésoreries, M REBEIX considère que ces demandes ont très peu de chances d'aboutir et qu'elles constituent une alerte vis à vis de sa hiérarchie. Les délégués du personnel constatent une nouvelle fois que les premiers concernés, les agents en poste n'ont pas été informés des intentions de la Direction.

Intervention Psychologue du travail

Les débats se poursuivent par l'intervention de Mme DUBOIS-MONPELAT, psychologue du travail, qui a effectué une enquête à la Trésorerie de Lamballe. Si le rapport écrit n'apportait que peu d'éclairage sur la situation, l'exposé oral se montre plus instructif.

Il met en relief les carences de la Direction, très peu réactive malgré un courrier d'alerte du Docteur DERETZ, médecin de prévention ; la direction n'a pas semblé comprendre l'ampleur du désastre ; elle ne semble avoir pris en compte que le mécontentement d'élus locaux et de responsables de collectivités locales. Il ressort de l'exposé que de nombreux agents sont en souffrance, que celle-ci perdure malgré les changements de personnel et le soutien de l'EMR. A l'évidence, ce poste a souffert et souffre encore d'un manque de pilotage et de soutien.

Les délégués du personnel proposent une nouvelle visite de la psychologue avant le 1er septembre. Malgré les réticences du Président et de son adjoint, la décision est prise et délibération est soumise au vote ; vote unanime des représentants du personnel.

Rapport Médecin de Prévention

La séance se poursuit par l'étude du rapport annuel du MDP. Celui-ci est une nouvelle fois alarmant pour ce qui concerne les situations de risques psychosociaux, mais également pour ce qui touche aux troubles musculo-squelettiques (TMS).

Le MDP déplore une nouvelle fois que les informations relatives aux maladies professionnelles et accidents de travail ne soient pas toujours portées à sa connaissance. On peut saluer l'implication et la vigilance du MDP qui effectue un travail sérieux et rigoureux qui va dans le sens des délégués du personnel et de l'intérêt des agents.

Lors des débats sur la situation de la santé au travail des agents des Côtes d'Armor, le lien a bien été établi entre la dégradation de la santé et le stress au travail ; sommé une nouvelle fois par la délégation CGT de s'exprimer sur ce point, M REBEIX a bien voulu admettre qu'il puisse y avoir un lien !!!! Mais sans donner de solutions ; il n'a pas de moyens d'agir !!!!

Nous ne pouvons nous satisfaire des réponses du Président, en ce qui concerne les RPS. Il est responsable de l'intégrité physique et mentale de ses agents. Il ne peut donc pas évacuer les problèmes du simple fait qu'il ne dispose pas de crédits...C'est une situation que nous ne manquons pas ni manquerons de dénoncer à chaque CT, CAP ou CHSCT !!!!

Examen des fiches de risques professionnels

Cet examen permet de démontrer de nombreux dysfonctionnements dans le suivi des décisions prises en CHS-CT ; la délégation CGT est à nouveau montée au créneau pour dénoncer les délais trop longs pour l'obtention notamment de matériel adapté suite aux préconisations du Docteur DERETZ.

Nous resterons vigilants et nous incitons les agents à faire appel au Médecin de Prévention et à nous faire remonter toutes les situations de risques auxquelles ils peuvent être soumis.

Commission d'enquête du 6 mai 2013

Le rapport de la commission d'enquête du 06/05/2013 mise en place suite à la disparition de notre camarade Jean Michel GILBERT sur le parking Abbé Garnier est ensuite abordé. Les différents délégués du personnel souhaitent que les agents ayant établi la fiche de sécurité le 23/03/2013 soient entendus dans le cadre de cette enquête. Les dysfonctionnements soulignés sur cette fiche quant à la sécurité dans le parking sont quasiment tous repris dans le rapport d'enquête. La Direction s'engage à faire le nécessaire en terme de signalétique et a entrepris la diffusion au niveau départemental d'une fiche technique "conduite à tenir en cas d'urgence" qui recueille l'assentiment des délégués du personnel et sera diffusée prochainement. Concernant le parking Abbé Garnier, la Direction prévoit certes d'établir des devis mais compte-tenu du montant présumé des travaux pour l'éclairage et le changement des portes coupe-feu, estime ne pas avoir les moyens de satisfaire nos demandes légitimes. Les délégués du personnel acceptent qu'une partie des dépenses (téléphone de sécurité) soient payées sur le budget du CHS-CT mais rappellent que ce budget n'a pas vocation à assurer l'entretien courant des bâtiments.

Le DUERP et le Plan Annuel de Prévention (PAP)

Devait être soumis à l'avis du CHS-CT, le Plan Annuel de Prévention.

Petit rappel en simplifiant : le recensement des risques professionnels effectué dans tous les services, avec l'implication de tous les agents, doit faire l'objet d'un Plan annuel de Prévention. Un groupe de travail associant, agents de divers services, chefs de service, organisations syndicales, direction s'est réuni et a émis des avis. Ces avis n'ont pas semblé t'il pas été incorporés au PAP ; les OS ont donc demandé le report de l'examen du PAP au prochain CHS-CT, un prochain groupe de travail devant se réunir courant juin. Nous serons très attentifs aux préconisations de notre employeur sur ce PAP !

Les délégués du personnel CGT Finances Publiques 22 :

Christine ANFFRAY SPF Loudéac
Philippe CARNEC Trésorerie Municipale St Brieuc
Hervé ALLAIN Trésorerie Banlieue
Gérard YVET SIE St Brieuc Est

Bilan du budget 2012 et engagement du budget 2013

L'examen du bilan du budget 2012 met en évidence les difficultés de la gestion des activités du CHS -CT dans l'application Chorus. Celles-ci ont eu pour conséquence le paiement en 2013 de prestations programmées en 2012. Ces opérations impactent donc le budget 2013 à hauteur de 30000 € alors que nous avions anticipé les décisions pour que tout soit réglé pour la fin 2012 ! Bilan, l'administration a économisé 30000 € sur 2012 et nous diminue notre budget 2013 ! De ce fait, les délégués du personnel décident de privilégier les actions de formation à destination des agents (formation au premiers secours, extincteurs etc) et décident l'abandon du remplacement de moquettes initialement prévu sur certains sites. Ces travaux sont de la responsabilité de la Direction ; le budget CH-CT n'a pas à pallier les insuffisances du budget de fonctionnement !

Un sujet récurant : l'immeuble dit « Le Bateau » à Saint-Brieuc

Une nouvelle fois, mais c'est une habitude au CHS-CT 22, le sujet de l'aménagement et de l'entretien du « Bateau » est revenu sur le pont !

L'actualité est aussi morose que la météo ; les vitres cassées sont sécurisées à l'aide de plexiglas, les crédits demandés par la Direction pour l'installation des agents de la Paierie Départementale ne sont pas débloqués et risquent de ne pas l'être. Après 2 visites de l'ergonome du Ministère et 2 commissions immobilières sur site, le sentiment de s'être fait un peu "promener", et nous resterons polis, est bien réel. Bilan des courses : on n'a pas les crédits (et on ne les aura sans doute pas !) mais pas question de déroger aux modifications des structures ; mais sans moyens !!!!

CONCLUSION :

Un CHS-CT dense ; de plus en plus d'agents en situation de souffrance au travail ; cette constatation nous renforce dans notre conviction que tout le monde doit se mobiliser ; le CHS-CT est un outil important ; le travail de ses membres est difficile ; il nécessite l'engagement de tous pour aboutir. Mais c'est un travail qui ouvre des perspectives concrètes d'amélioration des conditions de vie au travail de tous les agents de la DDFIP 22.

Il est nécessaire de nous faire remonter toutes vos informations !

D'autre part, à partir des différents rapports présentés, le président doit informer le CHSCT de toutes les démarches qu'il met en œuvre pour résoudre les problèmes :

- justifier de manière très concrète pourquoi il ne peut pas mettre en œuvre les mesures préconisées, y compris de manière comptable (documents à fournir qui seront annexés au PV))
- justifier des démarches qu'il entreprend au niveau national pour résoudre les problèmes (fournir au CHSCT la copie des courriers, à annexer également au PV)
- d'une manière plus générale, fournir au CHSCT toute pièce utile pour démontrer qu'il met tout en œuvre pour assumer sa responsabilité.

Il trouvera les délégués CGT pour le rappeler à ses obligations légales !